

4<sup>ème</sup> OBSERVATOIRE  
DES FONDS  
D'ÉTHIQUE  
CHRÉTIENNE

---

2020

# SOMMAIRE

---

POURQUOI UN TEL OBSERVATOIRE DES FONDS D'ÉTHIQUE CHRÉTIENNE ? .....	2
1. LES REPÈRES ÉTHIQUES : LA PRISE EN COMPTE DE LA DSE .....	4
2. METHODOLOGIE DE L'OBSERVATOIRE .....	7
3. PRÉSENTATION DU PANEL DES FONDS .....	8
ANNEXE 1. AVERTISSEMENT .....	23
ANNEXE 2. TEXTES DE RÉFÉRENCE .....	24

# POURQUOI UN TEL OBSERVATOIRE DES FONDS D'ÉTHIQUE CHRETIENNE ?

L'Eglise a une mission d'annonce de l'Evangile, et pour bien assurer cette mission reçue du Christ, elle est présente et pleinement engagée dans ce monde. Immergée dans notre temps, elle participe, de fait, aux règles du droit et de l'économie qui régulent les relations humaines ; elle est attentive à ce que ces relations économiques et juridiques soient respectueuses du message dont elle est dépositaire et a développé une Doctrine sociale dont une synthèse a été publiée sous le vocable de « Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise » (DSE).

L'économie et le droit laissent en effet une grande liberté d'actions et de choix qui peuvent être mis en œuvre à la lumière de cette Doctrine, pour le bien commun, la dignité de l'homme, le respect de la maison commune...

L'Eglise reconnaît que le « marché » est une forme efficace de coopération entre les hommes, comme le soulignait Benoît XVI (*Caritas in veritate*), mais l'Eglise y voit deux limites :

1. Le marché ne prend pas en compte la justice : justice distributive, de solidarité tournée notamment vers les plus pauvres. « *Sans forme interne de solidarité et de confiance, le marché ne peut pleinement remplir sa fonction économique* ».
2. Le marché ne permet pas en tant que tel une régulation éthique, : « *Il doit puiser des énergies morales auprès d'autres sujets, qui sont capables de les faire naître* ».

Les chrétiens, individuellement et collectivement, sont invités à investir leur épargne en mesurant non seulement l'efficacité nécessaire de leurs placements mais aussi leur utilité sociale et la dimension éthique de leurs choix.

**C'est là que se trouve le chemin à suivre, combinant l'utilité sociale et l'éthique des investissements (au sens de la DSE), la rentabilité (financière) et le risque.**

Au travers de ce quatrième observatoire des fonds d'éthique chrétienne, nous souhaitons aider les investisseurs, institutionnels comme particuliers, à s'y retrouver parmi les nombreux supports d'investissements qui se veulent et s'affichent « responsables » (labellisés ou non ISR pour Investissement Socialement Responsable).

Nous avons ici choisi de **mettre en lumière très spécifiquement ceux qui veulent promouvoir l'éthique chrétienne en distinguant** parmi ceux-ci trois catégories :

- **Les fonds qui se réclament explicitement de la Doctrine Sociale de l'Église.**
- Les fonds qui se réfèrent à **l'éthique chrétienne** (fonds éthiques par nature).
- **Les fonds de partage au profit d'institutions catholiques** (fonds éthiques par destination), étant précisé que les fonds des deux catégories précitées peuvent aussi être des fonds de partage.

**Il ne s'agit pas ici de se prononcer sur la qualité des fonds mais juste d'en faire le descriptif**, en mettant l'accent sur la manière dont les engagements affichés sont traduits dans les règles d'investissement et la gouvernance du fonds concerné.

Cette revue se veut donc **un recensement** (qui n'est probablement pas encore complet) de **tous les fonds d'investissement disponibles en France d'une taille d'au moins 20 M€ d'encours** et qui se réfèrent à l'éthique chrétienne.

# POURQUOI UN TEL OBSERVATOIRE DES FONDS D'ÉTHIQUE CHRETIENNE ?

Elle ne dispense en rien les investisseurs intéressés de **respecter trois principes cardinaux** qui doivent les guider dans la gestion de leurs placements.

1. L'étape essentielle est celle qui permet de **déterminer l'allocation stratégique de ses placements**. Celle-ci doit être avant tout fonction de l'échéancier de ses placements, lié lui-même à l'échéancier des engagements qu'ils doivent couvrir, c'est-à-dire **fonction de l'horizon de ses investissements**. Près des **trois quarts de la performance d'un portefeuille dépend de cette allocation stratégique** dont l'importance est déterminante.
2. Cette allocation stratégique doit s'exprimer selon des **classes d'actifs décorréliées les unes des autres**. La **diversification** entre classes d'actifs et à l'intérieur d'une même classe d'actif **est clé pour améliorer le couple rendement-risque** du portefeuille de placements à constituer.
3. Il est préférable d'investir dans des fonds purs, c'est-à-dire investis dans une seule classe d'actifs (monétaire, obligations publiques ou d'entreprises, actions, immobilier, capital investissement, infrastructures...) ou dans des fonds diversifiés qui suivent une allocation stable entre classes d'actifs. En effet, il importe de **pouvoir apprécier la performance** du gestionnaire du fonds non pas dans l'absolu mais **par rapport à l'évolution du marché de référence** pour ce fonds, en l'occurrence le benchmark du fonds (un indice du marché, par exemple du marché actions, ou un indice composé représentant le mix des classes d'actifs dans lequel le fonds est investi). Telle est la raison pour laquelle cette revue fait clairement apparaître la classe (ou les) classe(s) d'actifs dans laquelle (lesquelles) chacun de ces fonds est investi. Et il n'est pas inutile de rappeler ici que la majorité des fonds gérés activement affichent des performances annuelles moyennes nettes de frais inférieures à celles de leur indice de référence.
4. Et il importe de prendre en compte le fait que **les performances d'un fonds s'apprécient** non seulement dans la durée et en relatif par rapport à son indice de référence mais aussi **par rapport au niveau de risque constaté** (volatilité, perte maximale) en comparaison avec le niveau de risque affiché. La mesure du risque est essentielle pour appréhender la performance nette du coût du risque qui peut s'apprécier ex-ante (volatilité, perte maximale, perte attendue fonction de la notation...) afin d'évaluer si la prise de risque est, ou non, correctement rémunérée.

Il ne s'agit donc pas de prescrire, encore moins de se contenter d'exclure, mais de poursuivre et d'accompagner une démarche professionnelle, éclairée et humble mais qui se veut aussi ambitieuse pour illustrer toute la valeur que la Doctrine Sociale de l'Église et plus largement l'éthique chrétienne peut apporter.

**Ambroise LAURENT**

*Secrétaire Général Adjoint de la Conférence des Evêques de France*

# 1 | LES REPÈRES ÉTHIQUES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE : LA PRISE EN COMPTE DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

## Principes généraux

---

Rédigés à partir de mars 2007 et publiés à l'occasion du document épiscopal « *Gestion des biens d'Église* » de décembre 2007, les Repères éthiques de gestion financière des biens d'Église présentent les recommandations de la Conférence des évêques de France notamment en matière de placements financiers de biens appartenant à l'Église, au service de ses fins propres<sup>1</sup>. Ils s'adressent tout particulièrement à ceux qui sont en charge de la gestion des biens de l'Église, en vue de servir sa mission.

Approuvés par le Conseil pour les Affaires Economiques, Sociales et Juridiques de la Conférence des évêques de France, ces repères éthiques font l'objet d'une large diffusion publique et ses premiers destinataires sont les évêques, les économistes diocésains, les membres de conseils pour les affaires économiques et les trésoriers de paroisses ou d'associations.

Les présents Repères éthiques ont pour objet de définir les principes d'une politique de placements éthiques. Ils pourront être complétés et précisés à la lumière de l'expérience et des échanges au sein de l'Église et avec la société civile.

Conformément au principe de destination universelle des biens (DS 171)<sup>2</sup>, l'individu ne peut agir sans tenir compte des effets de l'usage de ses ressources, mais il doit, au contraire, agir de façon à poursuivre le bien commun.

La responsabilité, individuelle ou collective, du détenteur de l'argent, du capital, comporte cette dimension éthique notoire.

C'est une variante de la responsabilité sociale de la propriété, autrement dit de l'usage social auquel la propriété des biens est soumise. Il s'ensuit un devoir de destiner les biens possédés à l'activité productive, notamment en ayant le désir et en se donnant les capacités de les faire fructifier. (DS 178)

Etablis en conformité avec la Doctrine Sociale de l'Église, les « Repères éthiques de gestion financière » affirment les valeurs d'humanisme et de solidarité, et s'appuient sur les principes fondamentaux suivants :

- *Le respect des droits de l'homme, de la vie et la promotion de la paix,*
- *Le respect des droits fondamentaux du travail,*
- *Le développement du progrès social et de l'emploi,*
- *La préservation de l'environnement,*
- *Le respect des règles de fonctionnement du marché,*
- *Le respect de règles de bonne gouvernance.*

1. Canon 1254 § 1 : « L'Église catholique peut, en vertu d'un droit inné, acquérir, conserver, administrer et aliéner des biens temporels, indépendamment du pouvoir civil, pour la poursuite des fins qui lui sont propres. »

2. Doctrine Sociale de l'Église.

# 1 | LES REPÈRES ÉTHIQUES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE : LA PRISE EN COMPTE DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

## Principe 1. Respect des droits de l'homme, de la vie et promotion de la paix

L'affirmation des Droits de l'Homme contribue à la reconnaissance universelle de la dignité humaine.

C'est pourquoi l'Église est particulièrement attachée aux éléments suivants :

- Le respect des principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, (DS 152)
- L'intégrité de la personne humaine et le respect de la vie, (DS 234)
- La promotion de la paix dans le monde, (DS 516) notamment à travers le respect des conventions internationales en matière d'armement. (DS 499 & 511)

## Principe 2. Respect des droits fondamentaux du travail (ESG)

Le but du travail c'est l'homme lui-même (DS 272). Particulièrement attentive à la valeur du travail comme source d'épanouissement des personnes, l'Église est attachée à la poursuite des objectifs suivants :

- Le primat de l'emploi et de la production de richesses pour tous, sur la recherche du profit financier le plus élevé pour les détenteurs de capitaux, (DS 277)
- L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, (DS 316 & 352)
- L'abolition progressive du travail des enfants, (DS 296 & 245)
- L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession, (DS 164 & 298)
- Le respect de la liberté d'association et la promotion du dialogue social au sein de l'entreprise. (DS 306)

## Principe 3. Développement du progrès social et de l'emploi (ESG)

Le travail est une expression essentielle de la personne, de son épanouissement et de sa dignité. Il doit être orienté vers le sujet qui l'accomplit. L'entreprise a un rôle essentiel au service du bien commun partout où elle exerce son activité (DS 338). L'Église est particulièrement attachée aux éléments suivants :

- La participation à l'accroissement du patrimoine commun de l'humanité (DS 179)
- Le développement de la personne et le bien de tous, (DS 338 & 339)
- L'innovation et la recherche favorisant la création d'emplois, (DS 337)
- L'intégration de personnes défavorisées, de personnes handicapées ou de personnes peu qualifiées, (DS 148)
- L'implication durable des salariés dans la vie de l'entreprise, notamment en matière de formation et de mécanismes d'intéressement financier aux résultats de l'entreprise, (DS 281)
- La qualité des conditions générales de travail (DS 344 & 345), en particulier celles relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité.

# 1 | LES REPÈRES ÉTHIQUES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE : LA PRISE EN COMPTE DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

## Principe 4. Préservation de l'environnement et de la maison commune (DS 466 & suivants – *Laudato si*) (ESG)

Le bien commun de l'humanité, y compris pour les générations à venir (DS 467), engage tous les membres de la société, notamment au travers de la sauvegarde de l'environnement naturel. L'Église est particulièrement attachée aux éléments suivants :

- La participation à la protection de l'environnement et, en particulier, l'application du principe de précaution (DS469) et de prévention des risques de pollution, (DS 465)
- Le développement de technologies respectueuses de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que le recours aux énergies renouvelables, (DS 470, 477, 481, 484 & 486)
- Le respect des normes internationales de qualité environnementale et énergétique. (DS 468)

## Principe 5. Respect des règles de fonctionnement du marché (ESG)

Soucieuse de favoriser l'équité des échanges économiques, l'Église est attentive aux devoirs qui s'imposent aux différents acteurs. L'Église est particulièrement attachée aux éléments suivants :

- Le respect du bon fonctionnement du marché et de pratiques concurrentielles, (DS 347 & 350)
- Le développement de relations de coopération avec les fournisseurs et les sous-traitants,
- La prévention de la corruption (DS 192) et la lutte contre la criminalité financière.

## Principe 6. Respect de règles de bonne gouvernance (ESG)

Afin de favoriser la convergence entre l'ordre économique et la règle morale, l'Église est soucieuse du respect de règles de bonne gouvernance. Elle est particulièrement attachée aux éléments suivants :

- La mise en oeuvre de dispositifs propres à assurer la transparence et la sincérité des opérations
- Un dialogue ouvert entre la direction et les représentants du capital et du travail (DS 344)
- Un dialogue constructif avec les différentes parties prenantes : citoyens, clients, actionnaires... (DS 338)
- Le respect d'une juste rémunération pour tous (DS 302) et de règles de répartition équitable des profits entre les différentes parties prenantes.

## 2 | METHODOLOGIE DE L'OBSERVATOIRE DES FONDS D'ÉTHIQUE CHRÉTIENNE

### Descriptif méthodologique

---

La Conférence des Evêques de France a chargé le cabinet de conseil Amadeis de recenser tous les fonds ouverts (UCITS IV, commercialisables en France) **spécifiquement destinés aux investisseurs sensibles aux valeurs chrétiennes**, privés ou institutionnels. Il s'agit ici de bien distinguer les fonds éthiques disposant d'un processus de gestion spécifique.

Ces fonds peuvent également être des **fonds de partage** qui distribuent une partie de leurs revenus ou de leurs frais de gestion à des organisations caritatives catholiques.

L'Observatoire ne couvre que les « fonds », à l'exclusion de tout autre type de supports, (produits assurantiels, SCPI...) d'une **taille supérieure à 20 millions d'euros**.

Les fonds sont classés au sein de **trois catégories** :

- ✓ Les fonds avec référence à la **Doctrine Sociale de l'Eglise**,
- ✓ Les fonds avec référence à **l'éthique chrétienne**,
- ✓ Les fonds disposant d'un **mécanisme de partage** au profit d'acteurs chrétiens.

### Collecte d'informations auprès des sociétés de gestion

---

Afin d'élaborer cet Observatoire, nous avons contacté en juin 2020 un nombre important de sociétés de gestion françaises et étrangères qui commercialisent des fonds à destination d'investisseurs français, en leur expliquant notre démarche.

Les institutions concernées étaient invitées à remplir un formulaire et à nous adresser toute documentation utile concernant leurs produits répondant à ces critères.

Les informations communiquées sont arrêtées au 31 mai 2020.

Nous n'avons pas retenu l'ensemble des fonds qui ont été proposés par les sociétés de gestion car certains d'entre eux ne remplissaient pas les critères justifiant leur présence dans cet Observatoire.

Certains établissements ont, en effet, proposés des fonds ISR *traditionnels*, sans liens avec l'éthique chrétienne.

### Analyse de bases de données

---

Pendant la période de sollicitation des sociétés de gestion, Amadeis a également analysé la base de données Morningstar, qui recense tous les fonds UCITS IV commercialisables en France.

L'analyse s'est faite en effectuant des recherches sur le nom des fonds avec des mots clés comme « éthique », « catholique », « chrétien » en français et en anglais.

### Résultats obtenus

---

La combinaison de ces deux méthodes d'analyse a vocation à recenser un maximum de fonds sans toutefois pouvoir garantir une totale exhaustivité.

Si des fonds répondant aux critères recherchés ne figurent pas dans le présent document, ils seront ajoutés dans sa prochaine édition.

Les définitions de tous les termes utilisés au sein de l'Observatoire figurent en annexe.

**Il est rappelé que tout investissement dans un fonds ne peut être réalisé qu'après lecture de sa documentation complète (cf. Avertissement).**



### 3 | PRÉSENTATION DU PANEL DE FONDS

Fonds avec une référence à la Doctrine Sociale de l'Eglise	Société de gestion	Classe d'actifs	Horizon
--	--------------------	-----------------	---------

#### Fonds dont la référence est explicitement formalisée dans le prospectus

E.T.H.I.C.A (RE)	Allianz GI	Actions Euro	5 ans
Federal Ethi-Patrimoine (DSE + RE)	Federal Finance Gestion	Gestion diversifiée	3 ans
Mandarine Entrepreneurs (DES + RE)	Mandarine Gestion	Actions France	5 ans
Mirova Euro Sustainable Bond (DSE)	Mirova	Obligations Euro	2 ans

#### Fonds dont la référence est mentionnée dans la documentation interne (document marketing, charte...)

Porteurs d'Espérance (RE + P)	Meeschaert AM	Gestion diversifiée	3 ans
Proclero (P)	Meeschaert AM	Gestion diversifiée	3 ans

Fonds avec une référence à l'éthique chrétienne	Société de gestion	Classe d'actifs	Horizon
---	--------------------	-----------------	---------

CBIS Global Funds plc European Equity	Degroof Petercam AM	Actions Europe	5 ans
CBIS Global Funds plc World Bond	Degroof Petercam AM	Obligations Monde	3 ans
Global Investors - Ethica Balanced	Amundi	Gestion diversifiée	3 ans
Invesco MSCI Europe ESG Leaders Catholic Principles UCITS ETF	Invesco	Actions Europe	5 ans
KBIGI Integris Global Equity Strategy	KBI Global Investors	Actions Monde	5 ans

Fonds de partage au profit d'une institution catholique	Société de gestion	Classe d'actifs	Horizon
---	--------------------	-----------------	---------

Antiokeia (P)	Meeschaert AM	Gestion diversifiée	3 ans
Confiance solidaire : FDA (P)	Ecofi Investissements	Obligations	2 ans
Solidarité Amundi (P)	Amundi	Gestion diversifiée	3 ans

(DSE) Fonds faisant référence à la Doctrine Sociale de l'Eglise

(RE) Fonds faisant référence aux repères éthiques de l'Eglise catholique.

(P) Fonds disposant d'un mécanisme de partage

Compte tenu de la méthode décrite précédemment et malgré le soin apporté à sa préparation, cet Observatoire ne peut en aucun cas prétendre à présenter l'exhaustivité de l'offre des fonds éthiques commercialisables en France.

Notre objectif est de diffuser des informations exactes et à jour, toutefois certaines données peuvent avoir changé depuis la rédaction de ce document.

Cet Observatoire ne doit pas être la seule source d'information pour un investisseur. En effet, les informations contenues dans le présent document ne sauraient être considérées comme constituant une incitation à investir. Tout investissement dans un fonds ne peut être réalisé qu'après lecture de sa documentation complète.

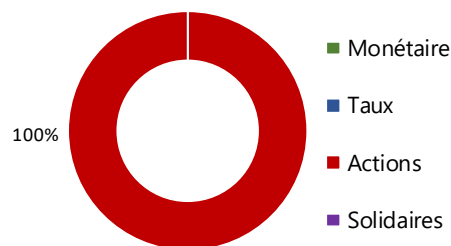
Les facteurs de risque et de performances passés ne sont pas une indication fiable des performances futures.

# E.T.H.I.C.A

## Caractéristiques Générales

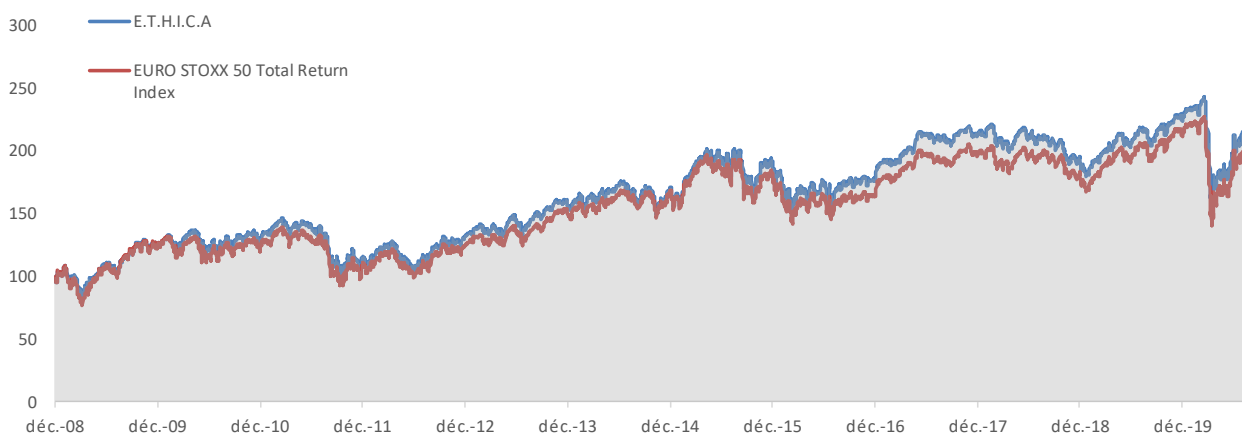
Société de Gestion	Allianz GI
Catégorie AMF	Actions zone euro
Niveau de risque	6
Date de création	01/04/2008
Indice de référence	Eurostoxx 50 TR
Durée de placement	5 ans
Frais de Gestion	0,40%
Type de Parts	<input checked="" type="checkbox"/> Capitalisation <input type="checkbox"/> Distribution
Gérant	Christine Clet-Messadi depuis le 01/04/08

### Allocation d'actifs :



Actif net au 31/05/2020 : 79 M€

## Performance - Risque



	2020*	2019	2018	2017	3 ans (ann.)	5 ans (ann.)
Performance nette	-15,28%	26,00%	-13,16%	10,73%	-2,55%	0,11%
Performance indice de référence	-17,64%	28,20%	-12,03%	9,15%	-2,68%	-0,63%
Ecart	2,36%	-2,20%	-1,13%	1,58%	0,13%	0,74%
* au 31/05/2020						
Volatilité	20,59%	10,36%	11,85%	9,06%	15,45%	15,79%
Volatilité indice de référence	21,38%	11,08%	12,48%	9,63%	16,22%	16,38%
Ecart	-0,79%	-0,72%	-0,63%	-0,57%	-0,77%	-0,59%
Perte maximale					-36,76%	-36,76%
Perte maximale indice de référence					-38,24%	-38,24%
Ecart					1,48%	1,48%

**E.T.H.I.C.A****APPROCHE ETHIQUE**

Type de fonds :  Ethique  
 Partage  
 Solidaire

Exclusions :  Alcool  
 Armement  
 Jeux d'argent  
 Pornographie  
 Tabac  
 Exclusions normatives  
 Autres : cellules souches, abortifs & contraceptifs

Labels : -

**COMMENTAIRE**

La référence aux repères éthiques de l'Eglise catholique est explicitement mentionnée dans la documentation juridique du fonds (prospectus).

**DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE DU FILTRE ÉTHIQUE**

La gérante vise à construire un portefeuille offrant le meilleur couple possible entre la qualité éthique et financière des entreprises. Les qualités éthiques des entreprises sont évaluées à partir des Repères éthiques établis par la CEF, en conformité avec la Doctrine Sociale de l'Eglise et reposent sur :

- ✓ Deux filtres visant à exclure les entreprises dont les activités sont contraires aux principes 1 et 2 des Repères éthiques :
  - Droits de l'homme, respect de la vie, promotion de la paix
  - Respect des droits fondamentaux du travail.
- ✓ Quatre filtres visant à attribuer une note éthique (de 0 à 4) et privilégier les acteurs les plus vertueux à partir des principes 3, 4, 5 et 6 des Repères éthiques :
  - Développement du progrès social et de l'emploi
  - Protection de l'environnement
  - Respect des règles du marché
  - Respect des meilleures pratiques de gouvernance

Les entreprises impliquées dans l'armement ou l'alcool sont mises sous surveillance mais ne sont pas automatiquement exclues (sauf en cas de non-respect des conventions internationales) : exclusion si l'entreprise réalise plus de 5% de son chiffre d'affaires dans les jeux d'argent ou la pornographie, ou plus de 15% dans le tabac.

L'application de ces deux approches engendre une réduction de près de 60% de l'univers d'investissement du fonds.

**EXISTENCE D'UN COMITÉ AD HOC**

E.T.H.I.C.A dispose d'un Comité de suivi créé par la CEF.

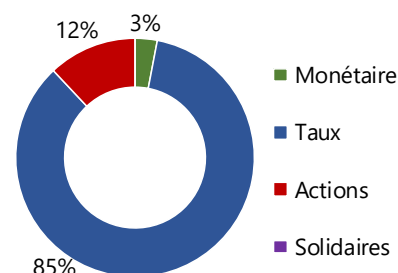
Des réunions périodiques sont organisées, notamment pour assurer la bonne traduction et intégration des principes éthiques dans le processus d'investissement. Des discussions sur les activités controversées sont menées : paradis fiscaux, bioéthique...

# FEDERAL ETHI-PATRIMOINE

## Caractéristiques Générales

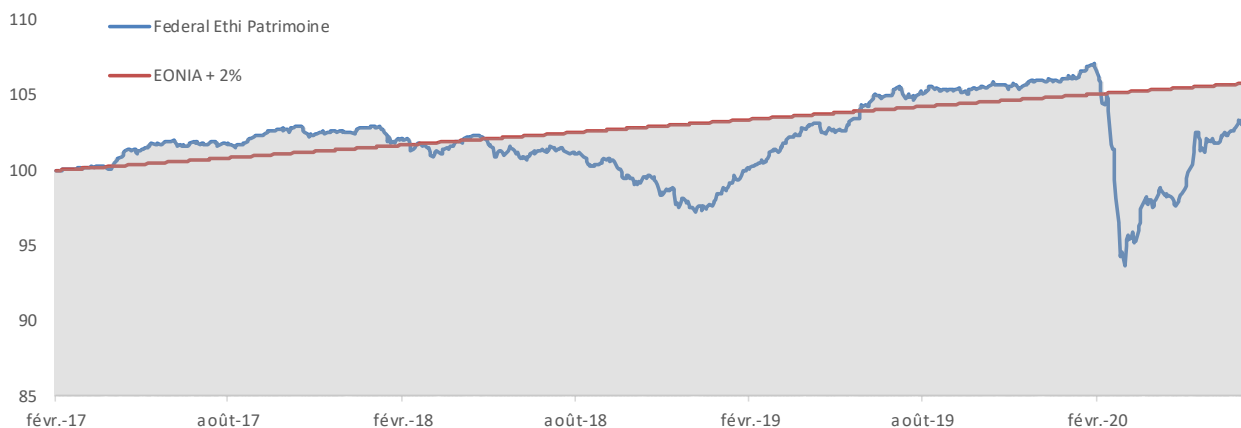
Société de Gestion	Federal Finance Gestion
Catégorie AMF	Diversifiés
Niveau de risque	2
Date de création	22/02/2017
Indice de référence	EONIA + 2%
Durée de placement	3 ans
Frais de Gestion	0,70%
Type de Parts	<input checked="" type="checkbox"/> Capitalisation <input type="checkbox"/> Distribution
Gérant	Julien CLEGUER depuis le 01/12/17

### Allocation d'actifs :



Actif net au 55 M€  
31/05/2020

## Performance - Risque



	2020*	2019	2018	2017	3 ans (ann.)	5 ans (ann.)
Performance nette	-5,69%	8,45%	-4,75%	2,48%	-0,58%	-
Performance indice de référence	0,56%	1,64%	1,68%	1,68%	1,65%	-
Ecart	-6,25%	6,81%	-6,43%	0,80%	-2,23%	N.A.

\* au 31/05/2020

Volatilité	-	2,04%	5,54%	0,69%	1,62%	-
Volatilité indice de référence	-	0,01%	0,04%	0,03%	0,01%	-
Ecart	N.A.	2,03%	5,50%	0,66%	1,61%	N.A.
Perte maximale					12,49%	-
Perte maximale indice de référence					0,00%	-
Ecart					12,49%	N.A.

## FEDERAL ETHI-PATRIMOINE

### APPROCHE ETHIQUE

Type de fonds :

- Ethique
- Partage
- Solidaire

Exclusions :

- Alcool
- Armement
- Jeux d'argent
- Pornographie
- Tabac
- Exclusions normatives
- Autres : cellules souches, avortement, charbon, OGM

Labels :



### COMMENTAIRE

La référence aux repères éthiques de l'Eglise catholique ainsi qu'à la Doctrine Sociale de l'Eglise est explicitement mentionnée dans la documentation juridique du fonds (prospectus).

### DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE DU FILTRE ÉTHIQUE

La méthodologie du filtre éthique s'articule autour de 2 composantes :

- ✓ une composante ISR selon un modèle propriétaire développé par les analystes extra-financiers de Federal Finance Gestion (FFG), construit selon l'approche « best in class ». Il s'appuie notamment sur les travaux des fournisseurs de données : Vigeo, Thomson Reuters et Eikon. Il en résulte une notation des émetteurs en vue d'exclure les plus mal notés et privilégier les acteurs les plus vertueux.
- ✓ une composante éthique qui considère l'univers d'investissement par le prisme des Repères éthiques de la CEF inspirés de la Doctrine Sociale de l'Eglise et exclure les acteurs dont les activités sont jugées contraires aux principes. Les critères d'exclusion sont soumis au comité PRINCIFICAT afin de conforter le fruit de la recherche des équipes de FFG.

La méthodologie du filtre éthique est la réunion de ces deux composantes qui permettent de proposer un fonds disposant du label ISR respectant les valeurs de l'Eglise.

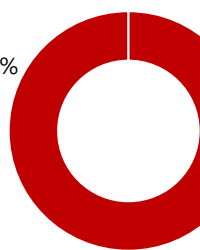
### EXISTENCE D'UN COMITÉ AD HOC

Afin d'approfondir son engagement et sa compréhension des Repères éthiques de la Doctrine Sociale de l'Eglise, FFG a créé le comité PRINCIFICAT. Ce comité, composé d'indépendants et experts de l'éthique, a pour mission d'aider à la définition d'un univers d'investissement éthique. En l'absence de texte officiel, les membres du Comité, par leurs échanges et leurs différentes opinions, contribuent à la définition des grandes lignes de la gestion éthique qui guident les analystes de FFG dans la définition d'un univers éthique.

PRINCIFICAT est la fondation du dispositif. Sa contribution permet aux analystes de disposer de clés de lecture spirituelles qui vont parfois au-delà de simple bonnes pratiques. Ses membres se réunissent trimestriellement. Les sujets abordés sont relatifs à des questions éthiques (peine de mort, pornographie, avortement, spéculation et marchés financiers...) ou en lien avec l'actualité (gilets jaunes, parachutes dorés, corruption...).

# MANDARINE ENTREPRENEURS

## Caractéristiques Générales

Société de Gestion	Mandarine Gestion	Allocation d'actifs :
Catégorie AMF	Actions françaises	
Niveau de risque	5	
Date de création	18/12/2017	
Indice de référence	CAC Mid & Small Cap	
Durée de placement	supérieure à 5 ans	
Frais de Gestion	0,90%	
Type de Parts	<input checked="" type="checkbox"/> Capitalisation <input type="checkbox"/> Distribution	
Gérant	Thierry LE CLERCQ depuis le 24/06/19	
		Actif net au 78 M€ 31/05/2020

## Performance - Risque



	2020*	2019	2018	2017	3 ans (ann.)	5 ans (ann.)
Performance nette	-10,00%	23,60%	-25,91%	-	-	-
Performance indice de référence	-18,30%	21,30%	-20,22%	-	-	-
Ecart	8,30%	2,30%	-5,69%	N.A.	N.A.	N.A.
* au 31/05/2020						
Volatilité	29,00%	11,20%	16,24%	-	-	-
Volatilité indice de référence	29,70%	12,40%	15,73%	-	-	-
Ecart	-0,70%	-1,20%	0,51%	N.A.	N.A.	N.A.
Perte maximale					-	-
Perte maximale indice de référence					-	-
Ecart					N.A.	N.A.

## MANDARINE ENTREPRENEURS

### APPROCHE ETHIQUE

Type de fonds :

- Ethique
- Partage
- Solidaire

Labels :



Exclusions :

- Alcool
- Armement
- Jeux d'argent
- Pornographie
- Tabac
- Exclusions normatives
- Autres : cellules souches

### COMMENTAIRE

La référence aux repères éthiques de l'Eglise catholique ainsi qu'à la Doctrine Sociale de l'Eglise est explicitement mentionnée dans la documentation juridique du fonds (prospectus).

### DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE DU FILTRE ÉTHIQUE

Le portefeuille, géré de façon active, est composé d'actions cotées sélectionnées dans l'univers des sociétés françaises ou cotées en France de micro, petites et de moyennes capitalisations pour lesquelles le Fonds a identifié un potentiel de croissance, en mettant en œuvre une stratégie extra-financière ESG (Environnement, Social, Gouvernance) selon une approche *Best in Universe*.

Le classement des entreprises est effectué en fonction de la note globale ESG, moyenne équipondérée de 6 indicateurs : Environnement, Gouvernement d'entreprise, Relations clients-fournisseurs, Implication avec les communautés, Droit de l'homme, Ressources humaines.

Les équipes d'analyse financière et de gestion intègrent dans le cadre de la mise en œuvre des critères ISR les six Repères Ethiques de l'Eglise établis en conformité avec la Doctrine Sociale de l'Eglise (DSE).

### EXISTENCE D'UN COMITÉ AD HOC

Non

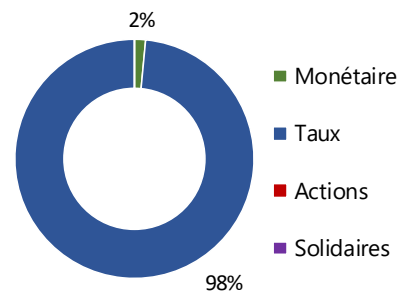
# FONDS AVEC UNE RÉFÉRENCE À LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

## MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND

### Caractéristiques Générales

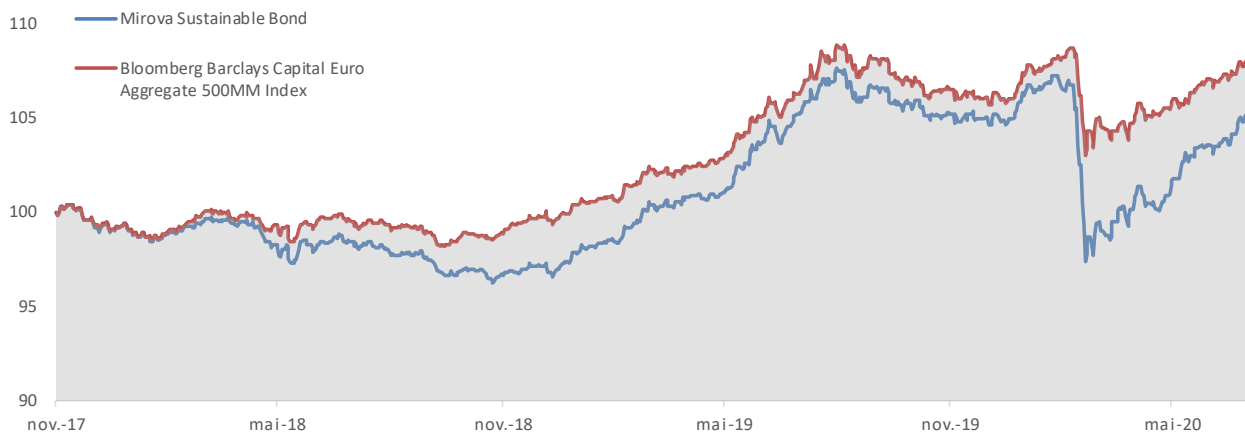
Société de Gestion	Natixis IM
Catégorie AMF	Obligations zone euro
Niveau de risque	3
Date de création	03/11/2017
Indice de référence	Barclays Capital Euro Aggregate
Durée de placement	500MM
Frais de Gestion	2 ans
Type de Parts	1,16%
	<input checked="" type="checkbox"/> Capitalisation
	<input type="checkbox"/> Distribution
Gérant	Charles Portier depuis le 01/12/18

Allocation d'actifs :



Actif net au 76 M€  
31/05/2020

### Performance - Risque



	2020*	2019	2018	2017	3 ans (ann.)	5 ans (ann.)
Performance nette	-2,75%	7,78%	-2,11%	-	-	-
Performance indice de référence	0,28%	6,00%	0,42%	-	-	-
Ecart	-3,03%	1,78%	-2,53%	N.A.	N.A.	N.A.

\* au 31/05/2020

Volatilité	-	3,16%	2,35%	-	-	-
Volatilité indice de référence	-	2,97%	2,12%	-	-	-
Ecart	N.A.	0,19%	0,23%	N.A.	N.A.	N.A.
Perte maximale	-	-	-	-	-	-
Perte maximale indice de référence	-	-	-	-	-	-
Ecart	-	-	-	-	N.A.	N.A.



## MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND

### APPROCHE ETHIQUE

Type de fonds :

- Ethique
- Partage
- Solidaire

Exclusions :

- Alcool
- Armement
- Jeux d'argent
- Pornographie
- Tabac
- Exclusions normatives
- Autres : charbon  
pétrole

Labels :

### COMMENTAIRE

La référence à la Doctrine Sociale de l'Eglise est explicitement mentionnée dans la documentation juridique du fonds (prospectus).

### DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE DU FILTRE ÉTHIQUE

Mirova Euro Sustainable Bond Fund est un fonds ISR thématique.

Il adopte une approche de sélection de titres obligataires en combinant une analyse ESG (analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance ) et une analyse crédit (étude du profil de risque de crédit) tout en suivant un filtre respectant la Doctrine Sociale de l'Eglise catholique.

De ce fait, le fonds exclut les titres de dettes des émetteurs ayant des activités dans les domaines suivants : l'alcool, le tabac, le Militaire et les armes, les jeux de hasard, l'expérimentation animale dans le secteur des cosmétiques, la pornographie, la contraception et les produits abortifs, les aliments génétiquement modifiés, les émetteurs qui ne respectent pas les droits de l'Homme ou qui sont liés au travail des enfants et, enfin, le nucléaire.

Cependant, le fonds peut investir dans des « obligations vertes » émises par des émetteurs impliqués dans le nucléaire.

### EXISTENCE D'UN COMITÉ AD HOC

Non

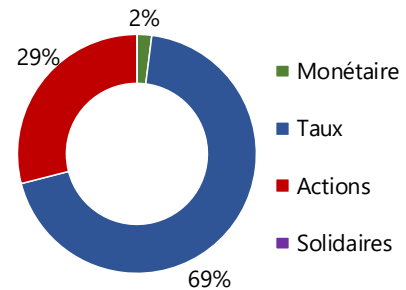
## FONDS AVEC UNE RÉFÉRENCE À LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

# PORTEURS D'ESPERANCE

### Caractéristiques Générales

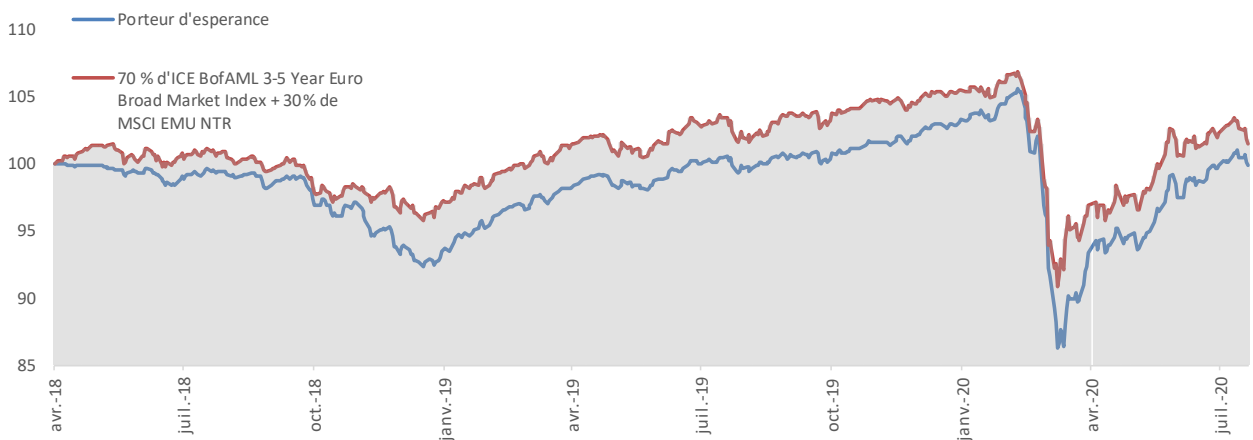
Société de Gestion	Meeschaert AM
Catégorie AMF	Diversifiés
Niveau de risque	3
Date de création	05/04/2018
Indice de référence	70 % ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market + 30% MSCI EMU
Durée de placement	3 ans
Frais de Gestion	1,20%
Type de Parts	<input checked="" type="checkbox"/> Capitalisation <input type="checkbox"/> Distribution
Gérant	G. Truttmann depuis le 10/04/18

#### Allocation d'actifs :



Actif net au 24 M€  
31/05/2020

### Performance - Risque



	2020*	2019	2018	2017	3 ans (ann.)	5 ans (ann.)
Performance nette	-6,05%	10,50%	-	-	-	-
Performance indice de référence	-5,11%	8,90%	-	-	-	-
Ecart	-0,94%	1,60%	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.

\* au 31/05/2020

Volatilité	11,85%	3,17%	-	-	-	-
Volatilité indice de référence	8,69%	3,73%	-	-	-	-
Ecart	3,16%	-0,56%	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.

Perte maximale	-	-	-	-	-	-
Perte maximale indice de référence	-	-	-	-	-	-
Ecart	-	-	-	-	N.A.	N.A.

## PORTEURS D'ESPERANCE

### APPROCHE ETHIQUE

Type de fonds :  Ethique  
 Partage  
 Solidaire

Exclusions :  Alcool  
 Armement  
 Jeux d'argent  
 Pornographie  
 Tabac  
 Exclusions normatives  
 Autres : cellules souches

Labels : -

### COMMENTAIRE

La référence aux repères éthiques de l'Église catholique est explicitement mentionnée dans la documentation juridique du fonds (prospectus).

### DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE DU FILTRE ÉTHIQUE

La sélection des valeurs éligibles est réalisée via une démarche de type « best-in-class », à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés (Ethifinance, Sustainalytics, Proxinvest et ECGS).

En complément, une démarche d'« intégration positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale.

Le fonds pratique une démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) porte atteinte à la dignité humaine (notamment l'armement illégal, les jeux d'argent, la bioéthique, la pornographie). Le fonds sélectionnera des valeurs éligibles respectant les principes d'éthique sociale correspondant à l'enseignement social de l'Église catholique et, en particulier, les principes sociétaux (ex : respect des droits de l'homme, droits fondamentaux du travail...), critères environnementaux (ex : gestion des émissions de gaz à effet de serre...), sociaux (ex : formation et gestion des compétences...) et de gouvernance (ex : indépendance du conseil d'administration, niveau de corruption des différents pays...).

### EXISTENCE D'UN COMITÉ AD HOC

Un comité trimestriel est organisé en présence de la Fondation Notre Dame, des équipes de gestion de Meeschaert AM et de l'équipe en charge de l'analyse ISR pour échanger sur des questions éthiques qui concerneraient directement la gestion du fonds mais également sur l'univers d'investissement du fonds.

Ce comité composé d'une douzaine de membres, a pour objectif de nourrir les réflexions sur l'éthique sociale au sens de l'Église catholique. Ces travaux servent à la sélection des valeurs « investissables » par le gérant et aux réflexions relatives à la contribution environnementale et sociale des investissements.

### MÉCANISME DE PARTAGE

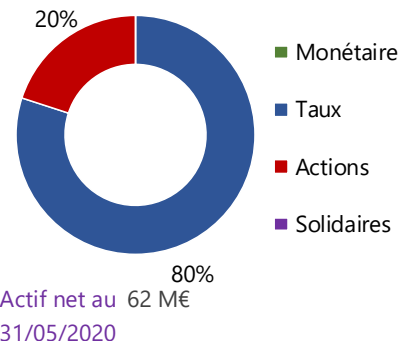
Le fonds met en œuvre un mécanisme de partage (des frais de gestion et des revenus distribués) au profit de la Fondation Notre Dame et des Foyers de la Charité.

# PROCLERO

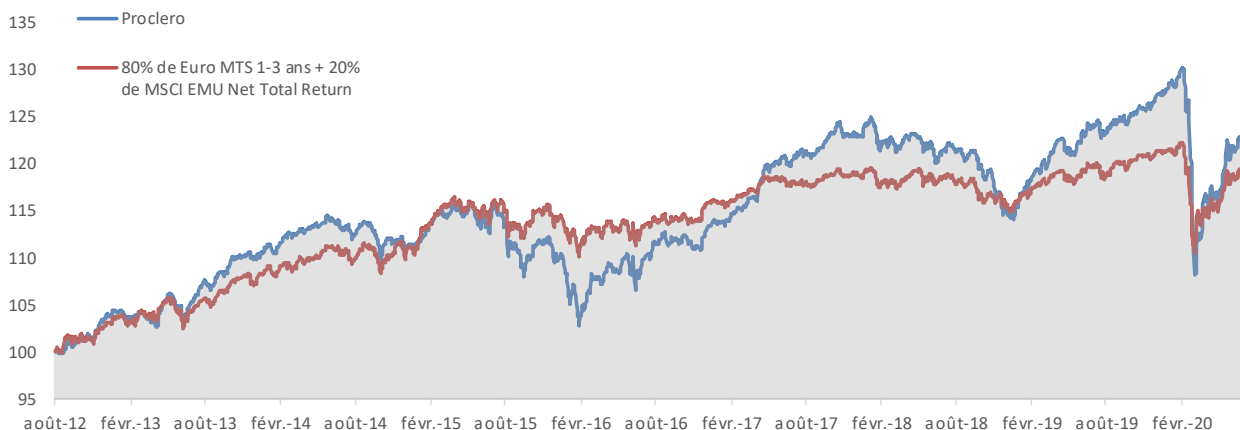
## Caractéristiques Générales

Société de Gestion	Meeschaert AM
Catégorie AMF	Diversifiés
Niveau de risque	3
Date de création	13/07/2012
Indice de référence	80% Euro MTS 1-3 ans + 20% MSCI EMU TR
Durée de placement	3 ans
Frais de Gestion	1,00%
Type de Parts	<input checked="" type="checkbox"/> Capitalisation <input type="checkbox"/> Distribution
Gérant	Aurélien Buffault depuis le 13/07/12

Allocation d'actifs :



## Performance - Risque



	2020*	2019	2018	2017	3 ans (ann.)	5 ans (ann.)
Performance nette	-6,46%	11,00%	-6,60%	8,20%	-0,23%	0,66%
Performance indice de référence	-3,29%	5,00%	-2,60%	2,10%	-0,34%	0,31%
Ecart	-3,17%	6,00%	-4,00%	6,10%	0,11%	0,35%
Volatilité	10,95%	3,34%	4,30%	2,85%	7,12%	-
Volatilité indice de référence	5,86%	2,47%	2,98%	1,92%	4,03%	-
Ecart	5,09%	0,87%	1,32%	0,93%	3,09%	N.A.
Perte maximale					15,77%	15,77%
Perte maximale indice de référence					8,04%	8,04%
Ecart					7,73%	7,73%

\* au 31/05/2020

## PROCLERO

### APPROCHE ETHIQUE

Type de fonds :  Ethique  
 Partage  
 Solidaire

Labels : -

Exclusions :  Alcool  
 Armement  
 Jeux d'argent  
 Pornographie  
 Tabac  
 Exclusions normatives  
 Autres : cellules souches

### COMMENTAIRE

La Doctrine Sociale de l'Eglise est mentionnée dans la charte du fonds.

### DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE DU FILTRE ÉTHIQUE

La construction du portefeuille repose sur une sélection de valeurs à partir de critères éthiques dans une démarche de « best-in-class ». Meeschaert AM utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de Vigeo Eiris, Ethifinance, Sustainalytics Proxinvest, et ECGS. Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d'intégration positive vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale.

Une démarche complémentaire d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité porte atteinte à la vie et à la dignité humaine (l'alcool, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie, la bioéthique et le tabac).

Proclero utilise les critères éthiques de l'écologie humaine : priorité à tout ce qui contribue aux besoins vitaux naturels, à la qualité de vie et l'épanouissement de la personne humaine ainsi qu'au refus de tout ce qui porte atteinte à la vie humaine et à sa dignité.

Le fonds sélectionne des entreprises respectant la dignité humaine et agissant pour un développement économique et humain durable. Une attention particulière est accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des Droits du travail (ex : lutte contre les discriminations...), ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales (ex : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...). Cette sélection s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités, et sont exclus les 20% des titres ayant les notations les plus faibles.

### EXISTENCE D'UN COMITÉ AD HOC

Un comité trimestriel est organisé en présence des dirigeants de la communauté Saint-Martin, des équipes de gestion de Meeschaert AM et de l'équipe en charge de l'analyse ISR.

En plus des sujets concernant directement la gestion financière du portefeuille, ce comité est l'occasion d'échanger sur des questions éthiques qui concerneraient directement la gestion du fonds mais également sur l'univers d'investissement du fonds.

### MÉCANISME DE PARTAGE

Le fonds met en œuvre un mécanisme de partage (des frais de gestion et des revenus distribués) au profit de la Communauté Saint-Martin.

## FONDS AVEC UNE RÉFÉRENCE À L'ÉTHIQUE CHRÉTIENNE

Fonds	Société de gestion	Classe d'actifs	Horizon	Encours (à fin mai 2020)
<b>CBIS Global Funds plc European Equity</b>	<b>Degroof Petercam</b>	<b>Actions Europe</b>	<b>5 ans</b>	<b>119 M€</b>
<b>CBIS Global Funds plc World Bond</b>	<b>Degroof Petercam</b>	<b>Obligations monde</b>	<b>3 ans</b>	<b>227 M€</b>

Fonds d'actions européennes et d'obligations monde de droit irlandais, gérés par Degroof Petercam AM.

La gestion extra-financière repose sur des filtres relatifs à des convictions catholiques : l'éthique de la Vie (avortement, contraception, cellules souches, clonage humain), la violence (production d'armes, mines), la pornographie et le tabac.

Les fonds sont accessibles exclusivement aux institutions catholiques (instituts religieux, diocèses, écoles...).

<b>Global Investors - Ethica Balanced</b>	<b>Amundi</b>	<b>Gestion diversifiée</b>	<b>3 ans</b>	<b>55 M€</b>
---	---------------	----------------------------	--------------	--------------

Fonds de gestion diversifiée équilibrée (allocation cible : 45% d'actions / 45% d'obligations / 10% de placements non cotés) investi sur la zone monde en ligne directes (actions et obligations), Géré par Amundi, le fonds est de droit luxembourgeois et est déposé chez VP Bank, banque localisée au Lichtenstein.

La philosophie d'investissement place la personne humaine au centre des préoccupations, que ce soit dans le domaine de l'environnement, des conditions sociales, de la bonne gouvernance d'une société ou dans le domaine de la protection de la vie. Cette approche contribue à l'exclusion de l'industrie de l'armement, des entreprises favorisant les addictions et l'atteinte à la dignité humaine (tabac, pornographie, jeux d'argent...).

<b>Invesco MSCI Europe ESG Leaders Catholic Principles UCITS ETF</b>	<b>Invesco</b>	<b>Actions Europe</b>	<b>5 ans</b>	<b>42 M€</b>
--	----------------	-----------------------	--------------	--------------

Fonds indiciel coté de droit irlandais visant à répliquer la performance de l'indice MSCI Europe ESG Leaders Catholic Principles.

Créé à l'initiative d'un diocèse allemand, le fonds vise à s'aligner sur les principes d'investissement de l'Église catholique en répliquant l'indice de référence qui combine une approche ESG avec des critères d'exclusion complémentaires.

<b>KGI Integris Global Equity</b>	<b>KGI IG</b>	<b>Actions Monde</b>	<b>5 ans</b>	<b>31 M€</b>
-----------------------------------	---------------	----------------------	--------------	--------------

Fonds d'actions monde de droit irlandais appliquant les lignes directrices sur l'investissement socialement responsable de la Conférence des évêques catholiques des Etats-Unis (USCCB). Ce filtre amène à l'exclusion de plusieurs secteurs (armement, jeux d'argent, pornographie, cellules souches, tabac énergies fossiles...) de l'univers d'investissement du fonds. Le fonds est géré par KGI GI (groupe Amundi).

## FONDS DE PARTAGE AU PROFIT D'UNE INSTITUTION CATHOLIQUE

Fonds	Société de gestion	Classe d'actifs	Horizon	Encours (à fin mai 2020)
-------	--------------------	-----------------	---------	--------------------------

<b>Antiokeia</b>	<b>Meeschaert AM</b>	<b>Gestion diversifiée</b>	<b>3 ans</b>	<b>20 M€</b>
------------------	----------------------	----------------------------	--------------	--------------

Fonds de gestion diversifiée prudente (allocation cible : 20% d'actions / 80% d'obligations) investi sur la zone euro en ligne directes (actions et obligations).

Gestion extra-financière associant une approche « best in class » et une politique d'exclusion.

Mécanisme de partage au profit de l'**Association de l'Œuvre d'Orient**.

<b>Confiance solidaire FDA</b>	<b>Ecofi Investissements</b>	<b>Obligations</b>	<b>2 ans</b>	<b>51 M€</b>
--------------------------------	------------------------------	--------------------	--------------	--------------

Ecofi Investissements est une filiale à 100% du Groupe Crédit Coopératif.

Fonds d'obligations libellées en euro et appartenant majoritairement à la catégorie d'investissement,

Approche ISR reposant sur les trois principes suivants : exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles, sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et gestion des émetteurs controversés

Mécanisme de partage au profit du **CCFD-Terre solidaire**.

Entre 5 et 10% des investissements sont réalisés dans des structures **solidaires** (insertion, emploi, logement...).

<b>Solidarité Amundi</b>	<b>Amundi</b>	<b>Gestion diversifiée</b>	<b>3 ans</b>	<b>134 M€</b>
--------------------------	---------------	----------------------------	--------------	---------------

Gestion diversifiée prudente réalisée via une multigestion (sélection d'OPCVM),

Mécanisme de partage au profit du **CCFD-Terre solidaire**, notamment.

Entre 5 et 10% des investissements sont réalisés dans des structures solidaires (insertion, emploi, logement...).

## ANNEXE 1 | AVERTISSEMENT

Compte tenu de la méthode décrite précédemment et malgré le soin apporté à sa préparation, cet Observatoire ne peut en aucun cas prétendre à présenter l'exhaustivité de l'offre des fonds éthiques commercialisables en France.

Notre objectif est de diffuser des informations exactes et à jour. Toutefois, certaines données peuvent avoir changé depuis la rédaction de ce document. Tout lecteur devra ainsi se renseigner sur la mise à jour des données auprès des établissements concernés. De plus, les informations présentées dans les fiches détaillées proviennent pour la plupart des sociétés de gestion qui gèrent les fonds et n'ont pas fait l'objet de vérifications spécifiques.

Cet Observatoire ne doit pas être la seule source d'information pour un investisseur. En effet, les informations contenues dans le présent document ne sauraient être considérées comme constituant une offre d'investissement, ni une incitation à investir.

Les facteurs de risque et de performances passés ne sont pas une indication fiable des performances futures, qui peuvent varier considérablement, et ne peuvent être considérés comme un conseil, une analyse ou une recommandation d'investissement.

**Tout investissement dans un fonds ne peut être réalisé qu'après lecture de sa documentation complète.**



## ANNEXE 2 | PRÉSENTATION DES FONDS

### Informations générales

---

Afin de faciliter la compréhension des fiches nous avons choisi de présenter l'information de manière pratique. Lorsqu'une information est manquante, nous indiquons NC (pour non communiquée) ou N/A (pour non applicable).

Nous nous sommes efforcés de proposer des informations les plus cohérentes entre elles d'une fiche à l'autre, sachant que les données recueillies pouvaient diverger en quantité et qualité en fonction des informations communiquées par les sociétés de gestion.

Les informations présentées sur chacun des fonds proviennent principalement des sociétés de gestion et des documentations qu'elles nous ont communiquées.

### Détail des caractéristiques financières

---

**Nom du fonds** : C'est le nom commercial du fonds, tel qu'il apparaît sur les brochures ou les prospectus du promoteur. Il correspond au titre de la fiche.

**Société de gestion** : C'est l'entité juridique qui gère le fonds.

**Catégorie AMF** : Cette classification de l'Autorité des Marchés Financiers permet de classer les fonds selon la nature de la gestion et les risques qu'ils comportent.

**Niveau de risque** : Il s'agit d'un indicateur synthétique permettant de comparer de façon homogène le niveau de risque des fonds européens. Ce nombre entier est compris entre 1, pour les fonds les moins risqués, et 7, pour les plus volatils

**Date de création** : Cette date correspond à la

date de création du fonds.

**Indice de référence** : Il s'agit de l'indice ou de la combinaison d'indices avec lesquels l'évolution de la performance du fonds peut être comparée afin d'apprécier la qualité des résultats obtenus par la société de gestion.

**Durée de placement** : Cette durée est celle qui permet en principe de profiter du potentiel de rendement de l'investissement.

**Frais de gestion** : Les frais présentés ici correspondent aux frais courants ou frais de fonctionnement du fonds prélevés chaque année. Aux frais de gestion peuvent notamment s'ajouter des frais d'entrée, prélevés ponctuellement lors de l'investissement, qui ne sont pas détaillés ici.

**Actif net** : Ce chiffre correspond au total des actifs gérés par le fonds, exprimé en millions d'euros, à fin mai 2020. L'observatoire n'intègre que les fonds disposant d'un actif net supérieur à 20 M€.

**Allocation d'actifs** : Ces informations traduisent la composition du fonds, à fin mai 2020, entre les classes d'actifs suivantes : court terme, obligations (dont obligations convertibles), actions et, le cas échéant, investissements solidaires.

**Performances** : Les performances présentées correspondent à l'évolution de la valeur du fonds au cours des années 2017, 2018, 2019 et 2020. Elles intègrent les éventuels revenus et sont exprimées nettes de frais de gestion.

**Volatilité (3 ans annualisés)** : Cet indicateur correspond à l'ampleur des variations de la valeur du fonds. Il permet de quantifier le niveau de risque associé au fonds : plus la volatilité est élevée, plus la valeur du fonds est susceptible de fluctuer.

## ANNEXE 3 | TEXTES DE RÉFÉRENCE

Ci-après figure une liste de textes relatifs à l'éthique et la finance ou « l'argent » au sens large, sous différents aspects.

De natures diverses (encyclique, livres, articles, essais...) et de portées différentes, cette liste, évidemment non exhaustive, a vocation à apporter un éclairage complémentaire aux informations présentées dans cet Observatoire.

Certains de ces textes sont disponibles gratuitement sur internet. Ils sont présentés ci-dessous par ordre chronologique de parution.

### **Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise**

Dicastère « Justice et Paix »  
*Edition du Cerf [2005]*

### **Les 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU [2000]**

### **Repères dans une économie mondialisée**

Document de la Commission Sociale des Evêques de France  
*Coédition Bayard, Cerf, Fleurus-Mame [2005]*

### **Caritas in Veritate**

Pape Benoît XVI  
*Encyclique [2009]*

### **Pour une réforme du système financier et monétaire international dans la perspective d'une autorité publique à compétence universelle**

*Conseil pontifical « Justice et Paix » [2011]*

### **Postures chrétiennes face à la finance**

*Justice et Paix [2013]*

### **Laudato Si**

Pape François  
*Encyclique [2015]*

### **Questions économiques et financières, considération pour un discernement éthique (Oeconomicae et pecuniariae quaestiones)**

Congrégation pour la Doctrine de la Foi  
*Edition Médiaspaul [2018]*



Compte tenu de la méthode décrite précédemment et malgré le soin apporté à sa préparation, cet Observatoire ne peut en aucun cas prétendre à présenter l'exhaustivité de l'offre des fonds éthiques commercialisables en France.

Notre objectif est de diffuser des informations exactes et à jour. Toutefois, certaines données peuvent avoir changé depuis la rédaction de ce document. Tout lecteur devra ainsi se renseigner sur la mise à jour des données auprès des établissements concernés. De plus, les informations présentées dans les fiches détaillées émanent pour la plupart des sociétés de gestion qui gèrent les fonds et n'ont pas fait l'objet de vérifications spécifiques.

Cet Observatoire ne doit pas être la seule source d'information pour un investisseur. En effet, les informations contenues dans le présent document ne sauraient être considérées comme constituant une offre d'investissement, ni une incitation à investir.

Les facteurs de risque et de performances passés ne sont pas une indication fiable des performances futures, qui peuvent varier considérablement, et ne peuvent être considérés comme un conseil, une analyse ou une recommandation d'investissement.

Tout investissement dans un fonds ne peut être réalisé qu'après lecture de sa documentation complète.